



Par quoi dois je commencer pour que mon ex me rembourse

Par **DEVOS**, le 11/12/2010 à 15:53

Depuis MAI 2005 mon ex me dois 5000euros j'ai plusieurs lettres écrites de sa main est ce valable dans un premier temps. Depuis JUIN 2008 je l'ai quitté ne voyant aucun effort au niveau financier pour qu'il me rembourse. A ce jour il me doit toujours cet argent, il m'avait laissé un cheque mais quand je l'ai présenté il était interdit bancaire et la il ma menacé par tel et envoyé un sms comme quoi je le mettais dans la merde je lui ai demandé de me rendre mon argent et la plus de nouvelles. De plus il a vendu ma voiture sans la carte grise et sans mon accord sans compter tout l'électromenager qu'il ne veut pas me rendre que j'ai payé soit disant qu'il s'est fait tout saisir. Je voulais rencontrer un conseiller juridique de la mairie afin de savoir si il y avait un recours et comment proceder mais il est dispo que le mardi et je boss donc le temps passe je n'ai toujours pas de resolution pouvez vous m'aiguiller cet argent c'etait a moi et il me le dois merci d'avance.

Par **Domil**, le 11/12/2010 à 21:11

Est-ce que la facture d'achat de la voiture était à son nom ou au votre ?

LRAR de mise en demeure de vous rembourser et qu'à défaut vous saisirez le tribunal
Vous allez aussi porter plainte pour chèque sans provision.

Par **DEVOS**, le 14/01/2011 à 19:48

la voiture est a mon nom et malgré le temps qui passe je peux porter plainte?

Par **Christophe MORHAN**, le 14/01/2011 à 19:59

Avez vous demandé ou obtenu à le certificat de non paiement par rapport au chèque de la banque de votre ex?

Par **DEVOS**, le **02/02/2011** à **23:57**

non je n'ai jamais reçu le cheque(ce n'est pas un chèque de banque) pour le représenter ni aucun courrier j'ai le reçu du dépôt du cheque et mon relevé bancaire qui justifie cette transaction. Puis je demander des compte a ma banque ou a la sienne? et en se qui concerne la lettre reconnaissance de dette manuscrite qu'il m'a fait ai je un recours et pour ma voiture a mon nom j'ai toujours la carte grise mais pas la voiture je dois porter plainte? merci pour vos conseils et aide

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **00:39**

"la voiture est à mon nom". mais vous ne parlez que de la carte grise. Qu'en est-il de la facture d'achat ?

Par **DEVOS**, le **04/02/2011** à **00:32**

LA FACTURE EST A MON NOM ET PAYER AVEC MON ARGENT SUR MON COMPTE ;G
LES JUSTIFICATIFS JE FAIS KOI JE PORTE PLAINTÉ

Par **Domil**, le **04/02/2011** à **01:28**

LRAR de mise en demeure de vous rendre le véhicule, qu'à défaut vous saisirez la justice pour obtenir qu'il ramène votre voiture sous astreinte judiciaire journalière et avec dommages et intérêts

Par **Claralea**, le **04/02/2011** à **08:03**

[citation]LA FACTURE EST A MON NOM ET PAYER AVEC MON ARGENT SUR MON COMPTE ;G LES JUSTIFICATIFS JE FAIS KOI JE PORTE PLAINTÉ[/citation]

On est pas sourd... !